

Le 29 novembre 1962, le Parlement canadien a adopté une modification à la loi de l'impôt sur le revenu, d'après laquelle les sociétés soumises à l'impôt bénéficiaient à ce titre pour le calcul du revenu imposable, d'une défaction, de 150 p. 100, dès 1962, à l'égard de leurs dépenses supplémentaires en recherches scientifiques. Cette modification témoigne du désir qu'a le gouvernement fédéral de favoriser la recherche industrielle. Il est encore tôt pour évaluer les effets de cet encouragement fiscal. Bien que les dépenses en recherches soient de plus en plus considérables, les augmentations peuvent découler de maints facteurs et il n'y a pas nécessairement de rapport à court terme entre l'adoucissement fiscal et l'augmentation des dépenses pour fins de recherche. Toutefois, il semble que la modification à la loi ait eu pour premiers résultats d'encourager les services de recherches et de développement déjà existants à continuer et à élargir leurs travaux plutôt que d'entreprendre des programmes visant la mise au point de nouveaux produits ou procédés.

Dépenses en travaux de recherche et de développement industriel.—La plus récente enquête du B.F.S. au sujet des dépenses effectuées pour la recherche industrielle au Canada remonte à 1963. On y trouve la statistique se rapportant à l'année civile 1961 et les prévisions pour 1962. Les tableaux qui suivent résument ces données, les détails apparaissant dans la publication du B.F.S. intitulée *Industrial Research and Development Expenditures in Canada, 1961* (N° de catalogue 13-520). Les résultats de la prochaine enquête sur les dépenses effectuées au cours de 1963 et sur les prévisions par rapport à 1964 devraient être prêts au cours de l'hiver 1964-1965.

Les travaux de recherche et de développement auxquels s'intéressent ces enquêtes sont de tous genres, depuis la recherche pure, dont le but est d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine des sciences physiques et de la vie, jusqu'à la découverte et à l'élaboration de nouveaux produits et procédés ou encore la modification importante de ces produits et procédés et leur mise au point en vue de la production. Ne sont pas comprises, les activités telles que les recherches sur les marchés et la vente ni le contrôle des procédés et de la qualité. Les sociétés enquêtées devaient indiquer le coût des travaux exécutés par elles et par d'autres au Canada; elles devaient aussi fournir une estimation du coût des travaux faits par d'autres à l'étranger.

Les chiffres globaux révèlent d'importantes fluctuations dans les dépenses en recherches et développement au cours de la période de l'enquête. Toutefois, cette fluctuation résulte en grande partie du caractère variable des contrats fédéraux adjugés au secteur de l'aviation (industrie du matériel de transport). Abstraction faite des dépenses fédérales annuelles, on obtient une courbe régulière d'expansion. En 1961, 523 sociétés ont déclaré des dépenses en recherches; sur ce groupe, 16 sociétés ont répondu pour la moitié de toutes les dépenses faites au titre de la recherche *intra-muros*.

1.—Dépenses totales en travaux de recherche et de développement 1955-1962

Année	Dépenses au Canada		Dépenses hors du pays	Total
	Par les sociétés répondantes	Par d'autres sociétés		
	(millions de dollars)			
1955.....	51.4	1.9	12.1	65.4
1957.....	124.5	4.2	19.8	148.5
1958 (estimation).....	132.5	1	27.0	159.5
1959.....	96.6	3.3	21.7	121.6
1960 (estimation).....	81.7	1	27.3	109.0
1961.....	113.3	4.3	31.2	146.4 ²
1962 (estimation).....	118.3	1	35.4	153.7

¹ Comprises dans les dépenses hors du pays.

² Du fait que les paiements effectués pour des travaux exécutés en dehors des installations des sociétés en cause pendant l'année 1961 comprennent un certain nombre de paiements qui se transforment en déboursés pour des travaux exécutés dans les installations de la société à laquelle ils ont été faits, on en a tenu compte dans le total afin d'éviter toute double inscription.